

27



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le vendredi 28 avril 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 28 avril 2006

10 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Branch (Nepisiguit) soulève la question de privilège relativement à un article du *Telegraph-Journal* du jeudi 27 avril 2006.

L'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que le député de Nepisiguit abuse des privilèges visés à l'article 10 en formant une défense personnelle contre une allégation de nature judiciaire n'ayant pas trait à une délibération soit de la Chambre soit de l'un de ses comités, ce qu'exige l'article 10. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

L'hon. M. Williams (Kent-Sud) accueille à la Chambre M^{me} Adiza Hima, secrétaire générale de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

M. S. Graham accueille à la Chambre Rayburn Doucett, député libéral de Restigouche de 1970 à 1974 puis de Restigouche-Est de 1974 à 1996.

Le président de la Chambre signale que c'est le dernier jour de service à la Chambre de Kelly Farish, page en chef, et de Jessica Stutt, page, et leur offre ses meilleurs voeux.

L'hon. M. Holder (Saint John Portland) invoque le Règlement ; il soutient que le député de Fredericton-Fort Nashwaak a employé un langage non parlementaire lorsqu'il a mis en doute l'honnêteté du ministre des Transports. M. Lamrock se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Burke :

56, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée* ;

par l'hon. M. Doherty :

57, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Kennedy donne avis de motion 68 portant que, le jeudi 4 mai 2006, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre :

la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, qui a trait à la construction de l'hôpital à Waterville et qui a été échangée entre le ministre de la Santé, le ministère de la Santé, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Approvisionnement et des Services, le ministère de l'Approvisionnement et des Services, la Régie Santé de la Vallée, ADI Limited et tous les entrepreneurs et sous-traitants qui participent à la construction depuis le 1^{er} janvier 2003 ;

la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, qui a trait aux résultats des essais de sol, des études de drainage, de l'échantillonnage de l'eau potable ainsi qu'aux plans de construction nouvelle indiquant l'emplacement des réseaux d'égouts et d'approvisionnement en eau liés à la construction du projet d'hôpital à Waterville.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère des Gouvernements locaux puis étudier celles du Bureau des ressources humaines.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue à 14 h, reprend à 14 h 5 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président

de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 30.